

Les consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal.

Cinquième année. — N° 97.

Mercredi 2 Décembre 1891.

Prix du numéro 10 centimes

Bureaux: Rue Neuve, 19



ABONNEMENTS

Un an : Six mois :
 Suisse . . . 6 fr. 3 fr.
 Union postale . 12 » 6 »
 On s'abonne à tous les bureaux de poste

ANNONCES

Provenant de la Suisse . . . 20 ct. la ligne
 » de l'étranger . . . 25 » »
 Minimum d'une annonce 50 centimes
 Les annonces se paient d'avance

Paraissant le mercredi et le samedi, à Bienne

Organe de la Société intercantonale des industries du Jura, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats industriels.

La question des apprentissages

Conférence donnée à Bienne par M. le conseiller d'Etat neuchâtelois Robert Comtesse.

L'importance que l'on attache, dans nos cantons industriels, à la question traitée par l'honorable conférencier ne pouvait être mieux attestée que par le nombreux auditoire qui se pressait, mercredi passé, à l'Aula du Collège secondaire des filles, à Bienne: la salle était comble. Pendant une heure, l'auditoire a été tenu sous le charme d'une parole éloquente et convaincue. Le sujet n'est pas de ceux qui prêtent à de grands développements d'éloquence; il a même une certaine aridité; l'intérêt n'en est pas moins allé grandissant jusqu'au bout.

L'orateur passe d'abord en revue les divers moyens d'enseignement qui sont mis à la disposition de notre jeunesse pour la préparer aux luttes de l'existence et aux diverses carrières qui s'offrent à elle, et il reconnaît que notre avenir industriel, de même qu'un intérêt d'égalité et de justice sociale exigent qu'on s'occupe sans retard de compléter les moyens d'enseignement de ceux qui se destinent aux carrières manuelles.

Passant en revue les moyens d'enseignement, il indique l'enseignement primaire donné gratuitement à tous nos enfants et rendu obligatoire de par la loi; puis l'enseignement secondaire ou classique, qui a pour but de donner un degré d'instruction plus élevé et de préparer à l'enseignement supérieur. Enfin, et comme couronnement de l'édifice, un enseignement supérieur donné dans les gymnases et dans les académies, destiné à procurer aux jeunes gens les connaissances nécessaires pour être admis à terminer leurs études dans les universités, dans les écoles polytechniques ou spéciales et à former ainsi les jeunes gens

pour les carrières qui exigent des connaissances supérieures.

Il reconnaît que ce système d'enseignement gradué est très convenablement organisé et fort utile pour les jeunes gens qui se destinent aux carrières dites libérales et dont les parents peuvent supporter les sacrifices qu'il comporte; mais il envisage que tous ceux — et c'est le plus grand nombre — qui sont obligés de demander de bonne heure leur existence au travail manuel et qui s'en vont dans les fabriques, dans les usines et dans les ateliers, sont pour ainsi dire abandonnés au-delà de l'école primaire; c'est contre cet abandon qu'il faut réagir. Ce n'est pas que l'on ait trop fait en faveur de l'enseignement secondaire et supérieur, mais il faut chercher à corriger l'inégalité qui existe dans la répartition des moyens d'enseignement.

Le conférencier passe en revue la situation de notre industrie horlogère au point de vue des apprentissages; il n'ignore pas que les transformations que la force des choses a introduites dans nos procédés de fabrication a rendu moins grande qu'autrefois, pour certaines catégories d'ouvriers, la nécessité de bons apprentissages; mais nous n'en avons pas moins besoin de posséder une élite d'ouvriers habiles et instruits, connaissant à fond leur branche de travail, si nous voulons que notre horlogerie conserve son cachet artistique et la bienfaisance qui lui ont fait sa réputation universelle. Ceci lui donne l'occasion de rappeler ce qui se passait dans les anciennes corporations, où l'apprentissage était considéré comme tellement important que nul ne pouvait passer ouvrier sans avoir produit un chef-d'œuvre. Après l'abolition des corporations, la tradition des bons apprentissages s'est maintenue et, il y a vingt ou trente ans, les apprentissages

avaient encore une certaine valeur, le maître s'occupait encore personnellement de l'éducation professionnelle des jeunes gens qui lui étaient confiés, il se dépensait personnellement pour eux et leur communiquait son savoir.

Aujourd'hui, l'apprentissage subit une crise des plus graves. On ne fait plus de bons apprentis, tel est le cri général. Le conférencier attribue ce résultat à trois causes principales qu'il indique comme suit: le relâchement des patrons dans leurs devoirs envers les apprentis; l'indifférence et l'égoïsme des parents qui veulent que le jeune homme reçoive un salaire à peine entré en apprentissage; mais surtout le nouveau régime du travail et son extrême division dans tous les groupes des industries et des branches d'industries.

L'orateur développe les effets de ces trois causes et s'attache surtout à la dernière à laquelle il attribue l'instabilité du salaire qui menace l'ouvrier qui n'est apte à travailler que devant une machine-outil; qui est funeste à l'ouvrier parce qu'elle le prive de certaines notions d'ensemble, de certaines connaissances artistiques et mécaniques se rattachant à sa profession. Il la considère aussi comme funeste à l'industrie, car, selon lui, une industrie dans laquelle on ne forme plus d'apprentis, dans laquelle, par conséquent, le nombre des bons ouvriers va en diminuant, est menacée d'appauvrissement.

Le conférencier ne songe pas, d'ailleurs, à récriminer contre le progrès et à nier les avantages et les bienfaits de la division du travail et du rôle des machines dans l'industrie; mais il envisage que nous ne devons pas rester indifférents ni fermer les yeux devant les graves inconvénients que ces facteurs du progrès amènent à leur suite. Il énumère

comme suit les moyens qui ont été proposés :

1° Reprendre l'ancienne tradition des corporations de métiers et subordonner le droit d'exercer un métier à un apprentissage régulier et à l'obtention d'un brevet de capacité ;

2° Instituer, à l'usage des apprentis, des examens libres et facultatifs ;

3° Edicter une loi sur l'apprentissage organisant une protection et une surveillance efficaces des apprentis ;

4° Confier aux associations professionnelles, là où elles fonctionnent, une mission de surveillance ;

5° Empêcher, de par la loi, l'abus des apprentis, au point de vue des heures de travail et du travail lui-même ;

6° Organiser des écoles professionnelles faisant suite à l'école primaire.

Mais la solution de cette difficile question ne peut être demandée à un moyen unique, et, en ce qui concerne notre pays, l'orateur estime que les moyens suivants pourraient être mis en œuvre :

1° Le travail manuel juxtaposé à l'école primaire et venant dégrossir de bonne heure les aptitudes manuelles de l'enfant ;

2° L'organisation, à côté de nos écoles professionnelles, d'écoles préparatoires à l'apprentissage faisant suite à l'école primaire ;

3° Une loi sur l'apprentissage, dans chaque canton industriel, permettant d'exercer, sur les apprentis, une surveillance et une protection efficaces et instituant, en même temps, des examens d'apprentis.

Le conférencier développe ensuite les grandes lignes de la loi sur les apprentissages, dont vient d'être doté le canton de Neuchâtel, loi qui entrera effectivement en vigueur au commencement de l'année prochaine et de laquelle on attend d'excellents résultats. Elle s'inspire des principes énoncés plus haut et contient des dispositions très strictes concernant le contrat d'apprentissage.

* * *

Tel est le résumé très incomplet de la conférence de M. Comtesse. L'honorable conférencier a su trouver des accents d'une véritable éloquence, quand il a parlé des préjugés grâce auxquels on établit des distinctions entre les professions libérales et celles qui ne le sont pas, et qu'il a recommandé de faire pénétrer chez nous cette vérité trop souvent méconnue qu'un artisan, un menuisier, un cordonnier remplit dans l'ordre social une fonction aussi utile, aussi honorable qu'un médecin, un notaire ou un ecclésiastique, parce qu'il y a une égalité morale de toutes les fonctions et une dignité égale du travail dans toutes les professions. C'est la devise populaire : *Il n'y a pas de sots métiers, il n'y a que de sottes gens.*

Richelieu, traçant le plan d'études d'un collège dont il voulait doter sa ville natale, disait : « En un peuple bien réglé, « il faut plus de maîtres ès-arts mécaniques que de maîtres ès-arts libéraux et, « de même qu'un corps qui aurait des yeux « à toutes ses parties serait monstrueux, « de même le serait un état où l'on formerait autant de savants, d'hommes de lettres, d'hommes d'église, de pédagogues et d'avocats, que d'artisans et de « laboureurs. »

Ce qui était vrai du temps de Richelieu l'est encore aujourd'hui ; on est trop souvent tenté de l'oublier et l'encombrement des carrières libérales en fait foi.

La France et les traités de commerce

Après le 1^{er} février prochain. — Le ministre du commerce a fait signer le projet de loi qui détermine le régime économique à appliquer au 1^{er} février 1892.

Le gouvernement serait autorisé à appliquer le tarif minimum aux pays étrangers qui bénéficient actuellement du tarif conventionnel français sous condition de réciprocité pour les marchandises françaises. L'arrangement ne pourrait être dénoncé qu'avec avertissement de douze mois.

Les pays qui bénéficieraient du tarif minimum français, sous condition de réciprocité, sont : d'une part, la Belgique, la Suisse, les Pays-Bas, la Suède-Norvège, l'Espagne et le Portugal avec lesquels la France a des traités qui expirent le 1^{er} février 1892 ; et, d'autre part, toutes les autres nations européennes — moins l'Italie et la Roumanie — ainsi que le Brésil dans le Nouveau-Monde, avec lesquelles la France a un régime reposant sur la clause de la nation la plus favorisée.

Les pays exclus du bénéfice de l'application du tarif minimum, par suite de l'absence actuelle de traités ou de conventions, seraient soumis au tarif maximum. Ce serait, en particulier, le cas de l'Italie, pour laquelle le tarif général nouveau serait substitué aux tarifs différentiels qui lui sont appliqués depuis quelques années.

Ce projet de loi, qui vient d'être déposé sur le bureau de la Chambre, prévoit que le gouvernement est autorisé à proroger certaines clauses des traités avec la Belgique, l'Espagne, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède-Norvège et la Suisse, mais seulement pour ce qui concerne les relations maritimes, l'établissement des nationaux, les marques de fabrique, la propriété artistique et littéraire, etc.

Les nouveaux droits. — On a fait l'intéressant calcul que si l'on appliquait le tarif voté par la Chambre des députés sur la moyenne des marchandises rentrées de 1881 à 1890, on arriverait, pour une recette actuelle de 345 millions, à une majoration de recettes de 217,067,000 fr. au tarif général et de 115,589,000 francs au tarif conventionnel. Les exagérations sénatoriales portent cette plus-value à 224,039,000 fr. au tarif général et 128,730,000 fr. au tarif conventionnel.

On est stupéfait quand le rapporteur de la commission du Sénat affirme que la France a été appauvrie par le système adopté en 1860. Le mouvement commercial extérieur dépasse, en 1890, la somme énorme de 8 milliards 200 millions, chiffre le plus considérable de cette période trentenaire, il y a plus de 3 milliards 300 millions dans les caisses

d'épargne ; la rente a presque atteint le pair ; l'encaisse de la Banque se chiffre par 2 milliards 500 millions, et c'est ce que l'on appelle la ruine de la France.

— *Allemagne.* Il se confirme que le traité de commerce avec la Belgique sera soumis au Parlement allemand en même temps que les autres traités de commerce.

Au Reichstag, M. de Huene estime qu'il faut maintenir les tarifs douaniers pour conserver à l'Empire ses revenus et que l'abaissement des droits sur les céréales n'entraînerait pas une diminution de prix pour les consommateurs. Les traités de commerce ne doivent pas indiquer une rupture avec la politique protectionniste.

IMPORTATION ET EXPORTATION D'HORLOGERIE pendant le mois d'octobre 1891.

	Exportation		Importation		Quantité exportée dans la même période 1890	Quantité importée dans la même période 1890
	Pièces	Valeur	Pièces	Valeur		
Horloges et montres	35		2 006		1,757	
Horloges fines	24,528		106		134	
Carillons et boîtes à musique						
Montres de poche à boîte de nickel, etc.	127,247		14,363		13,877	
Montres de poche à boîte d'argent	239,091		2 361		1,134	
Montres de poche à boîte d'or	58,984		1,645		1,911	
Métaux, orfèvrerie et bijouterie						
Or monnayé		39	36	40		40
Or non ouvré, même allié		159	542	353		353
Argent monnayé		9,888	37 919	30,398		30,398
Argent non ouvré, même allié		672	3,375	4 840		4 840
Or, argent, platine, laminés etc.		100	589	540		540
Orfèvrerie d'or et d'argent ; bijouterie vraie		369	1 663	904		904
bijouterie fausse		51	3,255	2,690		2,690

NOUVELLES DIVERSES

Assemblée ouvrière. — On nous dit que l'assemblée des ouvriers et ouvrières de l'ébauche, tenue à Reconvillier dimanche 29 courant, a abouti à la formation d'une grande commission, composée de délégués pris dans les villages de la région, avec mandat de former des sections ouvrières. Dans une quinzaine de jours, une pareille assemblée serait organisée à Fontainemelon.

Une catastrophe. — Les grands marchands d'horlogerie Paarmann et Cohn, de Berlin, se sont suicidés dans leur magasin. La cause de ce suicide est, dit-on, une perte de 100,000 marcs, qu'ils ont éprouvée dans la faillite Sommerfeld et qui les empêchait de faire face à leurs engagements.

Traités de commerce. — Les dernières divergences relatives aux traités de commerce avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ont été réglées par un échange de notes. Les

délégués suisses partent pour Vienne, pour la rédaction définitive et la signature de ces traités.

Nouveau journal. — On annonce la fondation d'un organe socialiste qui paraîtrait dans l'un des centres horlogers du Jura — on dit à Saint-Imier — sous la rédaction de MM. H. Houst, de Chaux-de-Fonds; Alcide Dubois, de Saint-Imier; Schmidlin, de Delémont et Gehrig, docteur à Tramelan. Le titre du nouveau journal serait : *Le Socialiste*.

Influence du tarif Mac-Kinley sur les exportations d'Allemagne et d'Angleterre aux Etats-Unis. — D'après les dernières statistiques fournies par le consulat général des Etats-Unis à Francfort-sur-le-Mein comprenant les districts consulaires d'Aix-la-Chapelle, Barmen, Cologne, Crefeld, Dusseldorf, Fürth, Francfort-sur-le-Mein, Kehl, Mannheim, Mayence, Munich, Nuremberg et Stuttgart, les exportations d'Allemagne aux Etats-Unis ont accusé pendant le premier semestre de 1891 — comparativement à la période correspondante de 1890 — une diminution évaluée à 2,901,299 dollars. Cependant, comparées à celles de 1889, les exportations de 1891 accusent une augmentation évaluée à 1,257,570 dollars.

D'autre part, les importations anglaises aux Etats-Unis, pour le trimestre d'avril à juin 1891, accusent une diminution de 9 millions de dollars par rapport au même trimestre de 1890.

VARIÉTÉ

Le tube-railway de la Manche

Sir Edw.-J. Reed, membre du Parlement

anglais, vient d'adresser au *Times* une nouvelle communication sur le projet grandiose dont il poursuit avec tant de zèle l'accomplissement. On sait que sir Edw. Reed, frappé des inconvéniens que certaines considérations politiques opposent au projet d'un tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre, a été conduit par de savantes études à établir un plan complet de ligne également sous-marin, mais passant par un tube placé dans le lit du détroit, et toujours susceptible d'être rapidement coupé en cas de guerre. Ce système a reçu de son inventeur le nom de *tube-railway*. Sir Edward Reed entre dans des détails concluants sur les conditions qui ont motivé, durant la dernière session de la Chambre des communes, le retrait volontaire du bill qu'il avait présenté en faveur de son projet; il indique par quelles voies l'accord a pu se faire d'une manière presque absolue entre les ministères anglais du commerce et de la guerre et lui, sur les bases d'une combinaison au succès de laquelle s'intéressent des parlementaires de toutes les nuances, gladstoniens, Tories, unionistes, radicaux. En terminant, sir Edw.-J. Reed rappelle le succès que son idée a obtenu au congrès de l'Association britannique (session de 1891 à Cardiff), où l'assentiment de sir Benjamin Baker a été solennellement recueilli, et il donne à espérer, par une phrase pleine de ferme volonté, que la prochaine législature des Communes enregistrera le vote de ce projet si utile aux relations des deux peuples anglais et français.

Liste des marchands horlogers actuellement à la Chaux-de-Fonds à l'hôtel de la Fleur-de-Lis : Liste dressée lundi 30

novembre 1891, à 5 heures du soir : MM. Bellak, de Vienne. — Salasnik, Russie.

Cours de la bourse de Berne
du 30 novembre 1891.

Changes.	Es-compte		Courté échéance		2-3 mois	
	Demande	Offre	Demande	Offre	Demande	Offre
Amsterdam-Rotterdam	3	209.10	209.10	209.60	209.10	209.10
Belgique, places bancales	3-3 1/2	100. —	100. —	100.20	100. —	100. —
Allemagne, places bancales, court	4	124.20	124.20	124.40	124.25	124.25
versements ou chèques.	4	124.20	124.20	124.40	—	25.29
Londres.	4	25.27	25.27	25.33	—	—
chèques	5 1/2	25.28	25.28	25.34	—	—
Italie, places bancales, court	3	96.80	96.80	97.80	—	—
France	3	100.20	100.20	100.40	100.20	100.20
Paris, versements et chèques.	3	100.20	100.20	100.40	—	—
Vienne, versements.	5	213.75	213.75	215.50	—	—
New-York, 3. T. S.	—	5.20	5.20	5.26	—	—
Escompte	Berne	4 1/2	Berne	4 1/2	St-Gall	4 1/2
pour change jusqu'à 3 mois	Bâle	4 1/2	Bâle	4 1/2	Genève	4 1/2
	Zurich	4 1/2	Zurich	4 1/2		

Le rédacteur responsable : Fritz HUGUENIN.

SOCIÉTÉ D'HORLOGERIE DE SELZACH
E. BENOIT, directeur.

MONTRES EN TOUS GENRES
Caibres et genres spéciaux réservés sur demande.

EXPORTATION
Jusqu'au 1^{er} novembre, le bureau est à Bienne, Quai du bas, 17

1486

SCIÉRIE à VAPEUR SAFENWYL
fondée 1879


FABRICATION
de
Caisses d'emballage montées ou découpées de toutes sortes et toute grandeur en bois de sapin, de hêtre et de peuplier

1314 soit (M. a. 2134 Z.)
caisses de transport, caisses pour l'export, caisses postales, etc. avec ou sans charnières, brutes ou rabottées.

Marquées avec marque de fabrique.
Exécution simple et élégante.

— TÉLÉPHON —

FABRIQUE DE MOUVEMENTS POUR MONTRES
SYSTÈME INTERCHANGEABLE
Maison fondée en 1854

HUSSON & RETOR à Genève
MARQUE DE FABRIQUE  SOUS LE PONT DE BARILLET

Finissages d'une qualité reconnue supérieure dans les grandeurs suivantes :

- 11, 12 et 13 lig. Remontoir vue cylindre.
- 14 lig. Remontoir vue cylindre, verre et savonnette.
- 18 lig. Remontoir vue cylindre, verre.
- 12, 13, 14, 18 et 19 lig. Remontoir vue ancre, verre et savonnette.
- 20 lig. Remontoir ancre, savonnette. 12/15
- 19 lig. Remontoir vue ancre, Ponts ronds savonnette nickel.
- 16. lig. Remontoir, savonnette, calibre genre américain.

Pièces à clef cylindre de 12 à 18 lig.
Sur demande envoie le Prix-Courant.

FABRIQUE DE JOYAUX
EN TOUS GENRES
pour mouvements d'horlogerie

en un mot, tout ce qui se fait en pierres pour le mouvement de la montre, pour boussoles, télégraphes, distributeurs d'eau, etc.

L.-E. JUNOD
à LUCENS (Suisse)
Marque de fabrique 

Maison fondée en 1850 occupant plus de 800 ouvriers
Récompensée à Londres en 1862 et à la Chaux-de-Fonds en 1881

VENTE EXCLUSIVEMENT EN GROS AUX MARCHANDS DE FOURNITURES
Envoi de prix-courants sur demande 1261

Achat et vente de diamants, rubis, saphirs, chrysolithes et grenats bruts
Pierres de couleur taillées pour Bijouterie

Taille de 1^{re} qualité

Associé 1575

une personne sérieuse, disposant d'un capital de 10 à 15,000 francs, trouverait association avantageuse, pour exploitation d'un système breveté ayant un écoulement assuré. La fabrication est entièrement montée. S'adresser par écrit sous chiffre H 631 Ch. à l'agence Haasenstein & Vogler à la Chaux-de-Fonds.

Fabrique de verres de montres
en tous genres 1033

Ancienne Maison TASTOIX & BASTARD

J. BASTARD & REDARD

21, QUAI DES BERGUES, 21

A GENEVE

Mille francs de primes



pour 1892

En vente dans toutes les
librairies

Editeur:

CH. GROS, FILS
St-Imier. 1523

VERRES DE MONTRES

en tous genres. 1431

Vente en gros et détail.

Auguste Gindraux,

Industrie 4

BIENNE.

FABRIQUE D'HORLOGERIE

Frères Bergeon

LOCLE (Suisse)

Maison à Livourne (Italie)

Chronomètres de poche, bulletins d'observatoire. — Montres de précision, bulletins de réglage. — Montres civiles en tous genres (spécialités italiennes). — Spécialités de grandes secondes indépendantes, trois fonctions, échappements cylindre et ancre, mouvements ayant un seul corps de rouage et un seul barillet. Brevetés en Suisse, en France et en Belgique. 1383

Récompenses obtenues: Diplôme d'honneur, Zurich 1883, Médaille, Anvers 1885, Médaille d'or, Paris 1889.

FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

Téléphone

AVIS

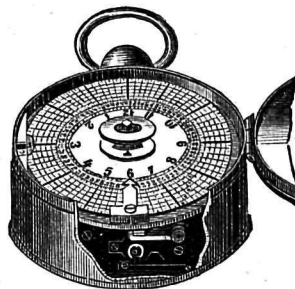
Dans l'Indicateur Davoine 1892-1893 mon adresse se trouve dans les rangs des fabricants d'horlogerie. C'est faux; je ne m'occupe absolument que de la décoration de boîtes et cuvettes or. 1578

BIENNE, 17 novembre 1891.

FRITZ HUBACHER.

UN CHEF D'ATELIER

de dorages de roues et mouvements récemment installé pour faire 40 à 50 boîtes par jour, adoucissage compris, désire entrer en relations avec quelques fabriques. Travail soigné et prix modérés. S'adresser sous initiales G. S. 1000, à l'administration du journal. 1578



CONTROLEURS DES RONDES
BREVET de Ant. MEYER
Ant. MEYER, Succ.

STUTTGART

Seule fabrique spéciale de l'Allemagne

Fondée en 1861 1326

FABRIQUE DE BOITES

ARGENT, GALONNÉ, MÉTAL ET ACIER

SCHLATTER ET FLOTRON

MADRETSCH — BIENNE

Travail à la machine,

par les procédés les plus perfectionnés

PREMIÈRES MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS:

de Bienne en 1880, de Zurich en 1883,
1305 de la Chaux-de-Fonds en 1881.

VVE LOUIS MULLER

Rue centrale Nr. 18 **BIENNE** Rue centrale Nr. 18. [1469

HORLOGERIE EN TOUS GENRES

SPECIALITÉS: Remontoirs 10 et 11", acier, argent, or et celluloïde, Boules, $\frac{1}{2}$ Boules, Breloques, Bracelets et autres Fantaisies, Pendulettes.

Boules presse-lettres 28" avec et sans étriers.

FABRIQUE DE BALANCIERS COMPENSES

et façon compensés en tous genres

MAISON FONDÉE EN 1851

1102

GEORGES ROULET

PONTS-MARTEL (Suisse)

Ouvrage fidèle et garanti

SOIGNÉ

BON COURANT

Tous mes balanciers soignés et ordinaires sont garantis pour couper

A. DOUARD

1364

FABRIQUE D'HORLOGERIE

BIENNE

Maison fondée

(SUISSE)

en 1857

MONTRES EN TOUS GENRES
or, argent, nickel et acier

MONTRES-BRACELETS

MONTRES 10 A 28"

BRACELETS PORTE-MONTRES

MONTRES DE VOYAGE
avec et sans quantités

MONTRES FANTAISIE

SPÉCIALITÉS POUR L'ANGLETERRE

HORLOGERIE GARANTIE

HORLOGERIE GARANTIE

CH^S E. LAUBSCHER-GROSJEAN

67 RUE DU PARC **CHAUX-DE-FONDS** RUE DU PARC 67

Brevet 1712 — Brevet 3751

Spécialité de montres à quantités et phases de lune
en tout genres

Nouveau Système perfectionné Brevet No. 3751

Ce système permet de faire jouer tous les quantités à volonté, lors même que les fonctions automates se font.

Cette nouvelle invention à un grand avantage sur toutes les autres montres à quantité.

Mise à l'heure spéciale pour pièces à verre (Déposée)

Toutes ces montres à quantité se font en 12 genres différents sur pièces à verre et savonnettes en petites et grandes pièces. 1563

Montres double tours d'heures simplifiées.

AVIS

L'imprimerie de la **Fédération horlogère suisse** se recommande à MM. les Horlogers et aux Sociétés pour l'exécution prompte et soignée de tous les travaux dont ils ont besoin.